

**Le 8 août 2022**

**Le Commissaire enquêteur**

**A**

**Mme BOUTON , Préfecture de Saône et Loire**

**M .Gael TOURNEMOLLE , Direction des affaires culturelles**

**Mme GUIBERT , Direction des affaires culturelles**

**M.LAFAY, Responsable du service urbanisme**

**Objet : Notifications aux responsables du projet des observations recueillies lors de l'enquête publique sur le projet de modification du règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable de la ville d'Autun**

**En application de l'article 123-18 du Code de l'environnement, vous trouverez le procès-verbal des observations des observations consignées lors de l'enquête publique visée en objet.**

**Vous disposez d'un délai de 15 jours pour produire vos observations ou explications en réponse à la lecture de ce procès-verbal**

**René MARTIN**



**Commissaire enquêteur**

## PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

A la demande du Préfet de Saône et Loire, il a été procédé à une enquête publique sur le projet de modification du règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable de la ville d'AUTUN.

Cette enquête s'est déroulée du 4 juillet au 5 août inclus, dans les conditions définies à l'arrêté du Préfet de Saône et Loire en date du 13 juin 2022.

Le dossier complet ainsi qu'un registre d'enquête ont été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs à la Mairie d'AUTUN, Direction des Services Techniques de l'Autunois.

Le dossier d'enquête était également consultable gratuitement sur un poste informatique à la Direction des services techniques.

Le dossier d'enquête était également consultable sur le site internet de la Préfecture de Saône et Loire.

Le Commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public à la Direction des services techniques de l'Autunois :

1. Le 4 juillet 2022 de 9 h à 12 h
2. Le vendredi 22 juillet 2022 de 9 h à 12 h
3. Le vendredi 5 août de 14 h à 17 h

Les remarques et observations pouvaient être consignées sur le registre papier ou être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête, soit à la DSTA de l'Autunois, soit par voie électronique sur le site de la Préfecture de Saône et Loire.

Seules quatre personnes se sont déplacées à la DSTA de l'Autunois pour rencontrer le Commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Elles n'ont pas laissé de contributions sur le registre d'enquête.

Deux personnes sont venues se renseigner pour des problèmes qui ne concernaient pas directement le projet (problème de piscine en dehors du périmètre de l'enquête)

Un couple s'est inquiété de la classification d'une partie de sa parcelle en immeuble dont la démolition pourra être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagements publics ou privées (MME et M PELLETIER 5 rue aux maréchaux)

Ils souhaiteraient avoir des précisions sur le calendrier prévu, ainsi que la procédure utilisée .

Une visite complète du site a été organisée par la DSTA le mardi 28 juin, de 14h à 17h, en la présence de M.RESVOY concepteur du dossier d'enquête, de M.LAFAY service urbanisme, ainsi que Mme PASQUET, responsable du patrimoine.

Elle a permis de se rendre compte , aux alentours de la prison, du nombre de parcelles qui nécessiteraient des aménagements ou modifications , car non conformes au projet. (Terrasse, fenêtres de toit non conformes, etc.)

Question : comment remettre en conformité tous ces éléments non conformes ?

Question :les réfections seront-elles soumises aux cas par cas à l' ABF ?

De l'analyse des discussions avec les Services concernés à la DSTA , on peut retenir que, si le projet est ambitieux, il faudrait pouvoir suivre le déroulement des décisions qui seront prises après l'enquête, avec un calendrier précis et une information sur la partie budgétaire en ce qui concerne l'affectation des crédits et des subventions prévues. Merci de m'indiquer le détail de tous ces éléments.

Il serait bon également de connaître les éléments de la réflexion sur l'accès au musée, les zones de stationnement et la circulation piétonne, ainsi que les éléments de l'objectif consistant à favoriser autant que possible la mobilité douce ainsi que de valoriser les espaces publics périphériques (Place Saint Louis, Place d'Hallencourt, square Bulliot, etc.)

Le Commissaire enquêteur :



René MARTIN

## LES REPONSES APPORTEES :

1°) Question : comment remettre en conformité tous ces éléments non conformes ?

Certains travaux ne sont pas déclarés. N'étant pas visibles de l'espace public, ils peuvent difficilement faire l'objet de la police de l'urbanisme. Le règlement du PSMV date de 2009. Certains travaux ont pu être faits préalablement à la mise en place de ce règlement.

La mise en conformité peut se faire par différents biais.

Lors d'une vente, le notaire peut demander la régularisation de ces travaux. Cette régularisation est alors l'occasion de demander une mise en conformité avec le règlement du PSMV.

Le Maire de la ville peut décider de sensibiliser les propriétaires à l'intérêt de se mettre en conformité et ensuite de lancer des actions de police de l'urbanisme plus coercitives.

Enfin à l'occasion de travaux sur ces immeubles, l'Architecte des Bâtiments de France peut demander une mise en conformité de l'ensemble des travaux ayant affectés l'immeuble au préalable à toutes autres travaux.

Question : les réfections seront-elles soumises aux cas par cas à l'ABF ?

En effet, les réfections devront faire l'objet d'une déclaration de travaux d'urbanisme à la CCGAM en charge de l'instruction de l'urbanisme. Ces déclarations sont soumises à l'avis conforme de l'ABF.

Réponses reçues le 23 aout 2022 dans le corps de mon message

## 2°) QUESTIONS CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU PSMV

De l'analyse des discussions avec les Services concernés à la DSTA , on peut retenir que, si le projet est ambitieux, il faudrait pouvoir suivre le déroulement des décisions qui seront prises après l'enquête, avec un calendrier précis et une information sur la partie budgétaire en ce qui concerne l'affectation des crédits et des subventions prévues. Merci de m'indiquer le détail de tous ces éléments.

Il serait bon également de connaître les éléments de la réflexion sur l'accès au musée, les zones de stationnement et la circulation piétonne, ainsi que les éléments de l'objectif consistant à favoriser autant que possible la mobilité douce ainsi que de valoriser les espaces publics périphériques (Place Saint Louis, Place d'Hallencourt, square Bulliot, etc.)

## **REPONSES APORTEES PAR LE SERVICE URBANISME D'AUTUN**

je vous apporte les éléments complémentaires suivants :

- calendrier prévisionnel des grandes phases de travaux concernant le Panoptique

Les études d'avant-projet et de projet de la maîtrise d'oeuvre ont démarré en mai 2020 et s'achèveront au second trimestre 2023. Elles seront suivies des études d'exécution et du lancement des consultations de travaux courant du second semestre 2023. La date de démarrage prévisionnelle des travaux, qui comprennent deux phases opérationnelles, est programmée pour le début de l'année 2024 pour une durée de 33 mois (tranche 1).

- éléments budgétaires - affectation des crédits et subventions prévues

Je vous redonne les éléments transmis par courriel du 9 août dernier :

Le montant prévisionnel des travaux est de 19,66 M € HT. Le projet est co-financé par : l'État (50%), la Région Bourgogne-Franche-Comté (env. 20%), le Département de Saône-et-Loire (env. 5%) et l'Europe (env. 5%).

- prise en compte dans le projet de la mobilité douce et la desserte du musée par les transports en commun

La desserte du musée et la mobilité douce font partie de différents projets ou différentes politiques portées par la ville d'Autun et la communauté de commune de Grand Autunois Morvan, notamment dans le cadre de programme "Action Cœur de Ville".

Le quartier de la ville haute, et tout particulièrement le futur Panoptique, sont desservis par la ligne C qui relie la place du Champ de Mars aux hauts quartiers et à la cathédrale. Vous trouverez en pièces jointes le détail de cette ligne, et à l'adresse suivante un complément d'information sur le réseau de transport public de l'agglomération d'Autun : <https://www.grandautunoismorvan.fr/vivre-et-s-installer/vos-services-au-quotidien/ca-roule-la-nouvelle-offre-de-transport-et-de-mobilite-en-grand-autunois-morvan/le-transport-urbain-292.html>

Concernant les mobilités douces, outre la piétonisation déjà ancienne de l'axe nord-sud formé par la rue Saint-Saulge, Grande rue Chauchien et rue des Bancs, des appuis vélos et des appuis vélos électriques (avec dispositifs de recharge) sont déployés au droit du musée actuel et à proximité (en pièces jointes une cartographie détaillée). Dans le cadre du Panoptique, l'augmentation des appuis vélos est prévue au droit de la place Saint-Louis. La ville d'Autun et la communauté de communes poursuivent par ailleurs leur réflexion et leur programme de développement des mobilités douces à l'échelle du territoire, intégrant l'ouverture à terme du futur musée.

- valorisation des espaces publics périphériques (Place Saint Louis, Place d'Hallencourt, square Bulliot, ...)

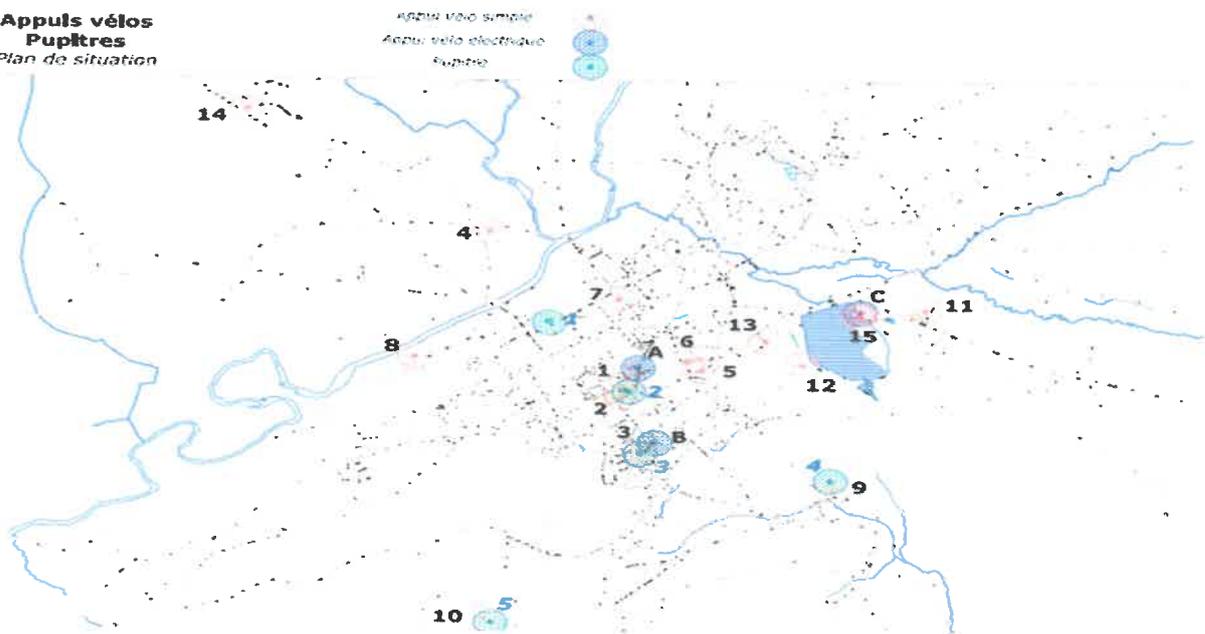
Le projet du Panoptique intègre la requalification et/ou la réhabilitation des espaces publics périphériques du projet. La place Saint-Louis, espace boisé classé est préservée et requalifiée, en lien étroit avec l'entrée du futur musée. La place d'Hallencourt fera également l'objet d'une requalification forte incluant une végétalisation arborée et la préservation d'un stationnement de proximité, en lien avec l'école primaire de la rue Bouteiller. Enfin, le square Bulliot, partie intégrante du périmètre du projet, sera également requalifié et mis en valeur, de part sa situation en pied du rempart médiéval et de la tour de l'ancienne prote de la rue des Bancs (accès piéton privilégié depuis la place du Champ de Mars). Il fera l'objet notamment d'une re-végétalisation de qualité.

En espérant avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations, je reste à votre disposition pour toute précision supplémentaire dont vous pourriez avoir besoin.



| LIGNE C         |  | DU LUNDI AU SAMEDI |       |       |       |
|-----------------|--|--------------------|-------|-------|-------|
| Champs de Mars  |  | 07:50              | 10:50 | 15:20 | 17:30 |
| Hauts Quartiers |  | 07:52              | 10:52 | 15:22 | 17:32 |
| Cathédrale      |  | 07:53              | 10:53 | 15:23 | 17:33 |
| Ursulines       |  | 07:54              | 10:54 | 15:24 | 17:34 |
| St Blaise       |  | 07:55              | 10:55 | 15:25 | 17:35 |
| Tanneries       |  | 07:58              | 10:58 | 15:28 | 17:38 |
| Champs de Mars  |  | 08:00              | 11:00 | 15:30 | 17:40 |

**Appuls vélos  
Puplères**  
Plan de situation



des à moteur thermique mais circulent avec du biocarburant).

Cathy Nicolas, présidente adjointe au maire d'Autun, tient à saluer les différents acteurs : "Cette évolution se devait d'exister", assure-t-elle. Il ne faut pas oublier que la ligne vers le centre-ville de Bellevue était très attendue. "De la même manière, avec la ligne 3, on se projette déjà sur le Panoptique d'Autun-Musée Ballin", note encore Cathy Nicolas. Pour Frédéric Boussiot, vice-président du Grand Autunais Morvan en charge de la mobilité, il lui a été salutaire ce nouveau marché de transport : "Plus aucun habitant du Grand Autunais Morvan et de la Ville d'Autun ne sera obligé. Chaque personne pourra se déplacer librement en lien avec le développement du territoire", note-t-il.

Revue MIGALET



### Observations du Commissaire enquêteur :

Si l'objet principal de l'enquête est l'étude de la modification du PSMV d'Autun, tous ces éléments très complets apportent du **concret** et de la **compréhension** sur le PSMV pour la suite.

Ils permettent aussi au public, d'appréhender la suite.